



**Commission sur l'avenir de
l'agriculture et de l'agroalimentaire
québécois
2007**



**Association
laitière
de la chèvre
du Québec**





Mémoire de l'ALCQ pour la Commission sur l'avenir de
l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.
Mai 2007



Mémoire de l'ALCQ pour la Commission sur l'avenir de
l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.
Mai 2007

Mémoire de l'Association laitière de la chèvre du Québec (ALCQ)



Présenté à la

***Commission sur l'avenir de l'agriculture et
de l'agroalimentaire québécois***



**Commission sur l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois**

Mai 2007

Rédigé par

Sophie Gingras

Directrice générale

Association laitière de la chèvre du Québec (ALCQ)

8585, boul. St-Laurent bureau 310

Montréal (Québec)

H2P 2M9



TABLE DES MATIÈRES

Préambule.....	5
Identification de l'organisation.....	5
Mission.....	5
Industrie – Faits saillants.....	6
Industrie – Valeur économique.....	7
Recommandations des membres de la filière laitière caprine québécoise.....	11
Thème 1.....	11
Thème 2.....	12
Thème 3.....	13
Thème 4.....	16
Thème 5.....	17
Thème 6.....	19
Thème 7.....	20
Thème 8.....	21
Thème 9.....	23
Thème 10.....	24
Conclusion.....	25
Remerciements.....	25



Préambule

L'Association laitière de la chèvre du Québec (ALCQ) est la **filière** laitière caprine québécoise. Lors de la création de l'organisme en 1998, les représentants de l'industrie : producteurs et transformateurs de lait de chèvre, ont fait le choix de fonder une organisation autonome avec charte et conseil d'administration. Le succès et les retombées du travail de la filière laitière caprine québécoise depuis lors démontrent sans contredit la pertinence de soutenir le développement de l'approche « **filière** » mise de l'avant par le MAPAQ. L'ALCQ est un lieu d'échanges et de collaborations fructueuses entre les producteurs de lait et les transformateurs, mais également entre tous les maillons de l'industrie : grands et petits transformateurs, fromagers fermiers, distributeurs, commerçants et représentants du MAPAQ. Les filières agroalimentaires sectorielles et les tables de concertation régionales sont les seules organisations qui regroupent les divers maillons de l'industrie pour valoriser l'implication de chacun des maillons pour contribuer au succès de l'industrie en question. Il s'agit en quelque sorte de chaînes de valeur « collectives » qui permettent aux intervenants de mieux se connaître et de mieux reconnaître l'apport de chacun dans le développement d'un secteur ou d'une industrie.

L'approche de concertation valorisée par la filière, a contribué à favoriser la reconnaissance de l'importance des divers maillons qui composent l'industrie laitière caprine et qui contribuent à son développement. Aussi, les membres de l'ALCQ tiennent-ils à faire part aux membres de la *Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois* de leur préoccupation quant à l'avenir des filières au Québec (Thème 10 – La Gouvernance). Il est primordial pour l'industrie agricole et agroalimentaire québécoise de reconnaître véritablement l'apport, le rôle et l'importance des filières dans le développement de notre industrie et de soutenir plus efficacement leur travail en maintenant l'implication des représentants du MAPAQ, en bonifiant l'aide financière accordée à leur fonctionnement et en investissant davantage dans les projets de filière.

Identification de l'organisme

En tant que filière, le membership de l'Association laitière de la chèvre du Québec (ALCQ) est constitué des producteurs laitiers caprins, des transformateurs laitiers industriels, artisans et fermiers ainsi que des autres maillons de la filière : distributeurs, commerçants, etc. Également, le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) est membre de la filière.

Mission

La filière laitière caprine du Québec a pour mission de soutenir et dynamiser le développement de l'industrie laitière de la chèvre au Québec par la concertation au sein de l'industrie entre les divers acteurs qui la composent : producteurs, transformateurs laitiers, distributeurs, commerçants, MAPAQ, etc. L'ALCQ réalise sa mission par divers mandats, notamment par la réalisation d'un plan stratégique de l'ensemble de la filière caprine québécoise et incluant les secteurs laitier, de boucherie et de mohair. (Ce document est disponible à l'ALCQ).



Industrie – Faits saillants

- ⇒ Dix transformateurs laitiers : Les Fromages Saputo (Fromagerie Alexis de Portneuf), Les Fromages Damafro (Tournevent), Madame Chèvre, Agropur, Liberté, Fromagerie Bergeron, etc;
- ⇒ 27 fromageries fermières et artisanales. Âge moyen estimé des entreprises : 8 ans;
- ⇒ Production de lait de chèvre : 7 M litres / an;
- ⇒ 72% des intervenants de l'industrie laitière caprine notent une augmentation de leur chiffre d'affaires depuis les trois dernières années.¹
- ⇒ 76% des intervenants de l'industrie laitière caprine anticipent une augmentation de leur chiffre d'affaires au cours des trois prochaines années.²
- ⇒ 65 producteurs laitiers livrent aux trois principaux transformateurs au Québec. Une dizaine d'autres livrent à de plus petites fromageries;
- ⇒ Âge moyen des entreprises de production laitière : 5 ans;
- ⇒ Rapport positif de la Régie des Marchés Agricoles et Agroalimentaires à l'égard de l'évaluation quinquennale du Plan Conjoint de la chèvre;
- ⇒ Diffusion de la Monographie de l'industrie caprine par le MAPAQ, direction de l'Innovation scientifique et technologique;
- ⇒ Situation en 2007 : Manque de lait de chèvre du Québec pour répondre aux besoins des transformateurs laitiers québécois dont les commandes atteignent 10 M de litres;
- ⇒ Création d'une chèvrerie expérimentale au Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD) en 2005;
- ⇒ 2007, année de négociation de la nouvelle édition de la Convention de mise en marché du lait de chèvre au Québec qui fixe les conditions du marché de janvier 2008 à 2011.

¹ ALCQ, Zins, Beausnesne et associés. **Portrait des marchés des produits de la chèvre au Québec.** 2007

² Idem



Industrie – Valeur économique³

LAIT

Il existe très peu d'information sur la consommation de lait de chèvre. Toutefois, on estime au Québec à plus de 500 000 litres le volume de lait destiné à la consommation, ce qui représente 70 ml par personne. À titre de comparaison, la consommation de lait de vache était estimée, en 2004, à 84 litres par personne au Québec⁴.

FROMAGE

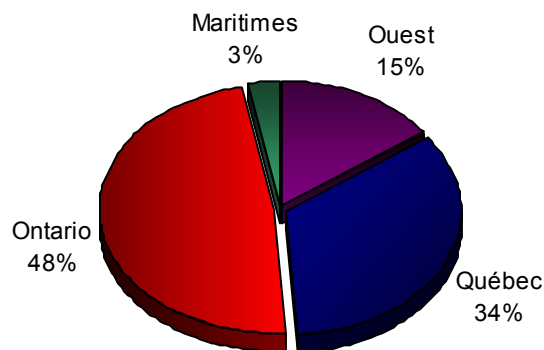
*Une croissance
importante des
ventes de fromage...*

Selon les données d'AC Nielsen transmises au Colloque sur la chèvre 2005, la croissance des ventes de fromage de chèvre dans les grandes chaînes d'alimentation du Canada (Loblaws/Provigo, Sobey's/IGA, etc.) a été de 58 % de 2003 à 2005, pour atteindre près de 500 000 kg ou 0,016 kg par personne (500 000 kg/32 270 507 personnes).

Les participants au colloque ont également affirmé que l'Ontario (48 %) et le Québec (34 %) représentent plus de 80 % du marché canadien du fromage de chèvre, c'est-à-dire environ 170 000 kg des fromages vendus au Québec ou 0,022 kg par personne (170 000 kg/ 7 598 146) (figure 1). Au cours de la période de 2003 à 2005, l'Ontario et le Québec ont enregistré une croissance respective de 51 % et 46 % de la consommation des fromages.

Bien que l'Ouest canadien n'accapare que 15 % du marché canadien du fromage de chèvre en 2005, cette proportion représente une croissance de 119 % depuis 2003.

Figure 1 Proportion des ventes de fromage de chèvre (kg) par province, 2005



Source : Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec. Colloque sur la chèvre 2005, octobre 2005.

³ Les informations présentées dans cette section sont extraites de la *Monographie de l'industrie caprine 2006*. MAPAQ

⁴ *Monographie de l'industrie caprine 2006* -Statistique Canada. Estimation de la population, Canada, provinces et territoires, données mensuelles, tableau 051-0005, juin 2005. Statistique Canada. Ventes commerciales de lait et de crème, données mensuelles, tableau 003-0012, juin 2005.

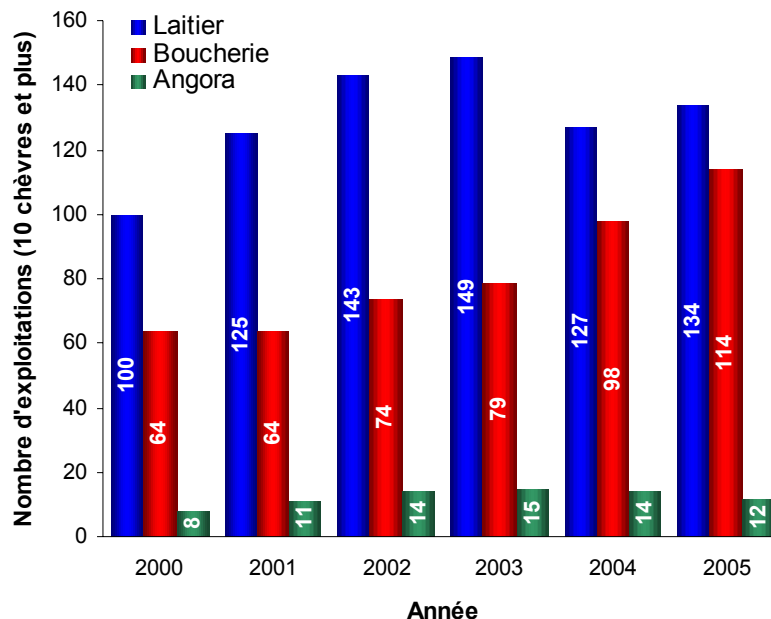


Le Canada a enregistré une hausse de 65 % de la valeur des ventes de fromage de chèvre de 2003 à 2005, pour atteindre plus de 14 M\$. Le fromage de chèvre compte pour 5 % des ventes de fromages au Canada.

PRODUCTION

Au Québec, le nombre d'exploitations laitières de 10 chèvres et plus était en croissance depuis 2000, mais a subi une légère baisse, en 2004, en raison d'une conjoncture difficile liée à la diminution des demandes de l'industrie de la transformation (figure 2). En 2005, le nombre d'exploitations était en hausse, passant à 134. Le cheptel quant à lui est en croissance depuis 2000 ayant passé de 9 481 à 16 082 têtes en 2004, ce qui représente une augmentation de 70 %. La taille du cheptel est demeurée sensiblement la même en 2005 avec 16 377 têtes. À la fin de l'année 2005, les trois principaux transformateurs (Damafro, Liberté, Saputo) recevaient du lait de 61 producteurs.

Figure 2 Évolution du nombre d'exploitations déclarant 10 chèvres et plus au Québec, 2000-2005



Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, avril 2006.

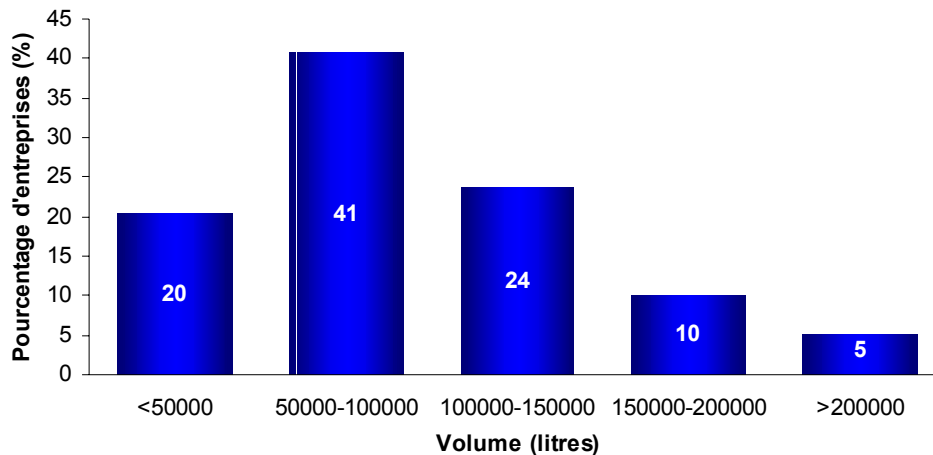
Selon les données du SPCQ, 80 % de ces producteurs livraient, en 2005, 50 000 litres de lait et plus (figure 3). Toutefois, ce pourcentage baisse à 39 % (23 producteurs) dans le cas des producteurs qui livrent plus de 100 000 litres de lait.

Étant donné que le prix moyen était de 0,884 \$/litre en 2005, ce groupe a eu un revenu brut minimum de 88 400 \$.

Moins de 50 % des entreprises caprines laitières vivent de leur production

La fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ permet d'estimer les revenus bruts des producteurs au 1^{er} mai 2006 : 16 se situeraient à plus de 100 000 \$ et 26 entre 50 000 et 100 000 \$. Si nous émettons l'hypothèse que les producteurs qui transforment directement leur lait à la ferme en vivent complètement, on peut estimer que moins de 50 % des producteurs ont des revenus suffisamment élevés pour ne pas occuper un autre emploi.

Figure 3 Volume de production laitière par entreprise caprine



Source : Syndicat des producteurs de chèvres du Québec, 2005 [Compilations spéciales].

En 2005, une étude réalisée par le MAPAQ auprès de 5 à 10 entreprises laitières, selon les années, donne un portrait sommaire de la situation financière de la production caprine pour la période de 2002 à 2004⁵. Selon les entreprises à l'étude, la dette totale par chèvre aurait augmenté d'environ 100 \$ par année, mais les résultats du groupe de l'année 2004 sont nettement meilleurs, tant pour le solde résiduel⁶ que pour la marge brute par chèvre⁷.

Le Québec est la seconde province en importance au Canada après l'Ontario pour la fabrication de produits de lait de chèvre. En 2005, on estime à 18,8 M\$ la valeur des expéditions pour le secteur des produits de chèvre : 17,4 M\$ pour la vente de fromage et 1,4 M\$ pour la vente des autres produits (lait de consommation, yogourt, beurre, etc.).

PRODUITS

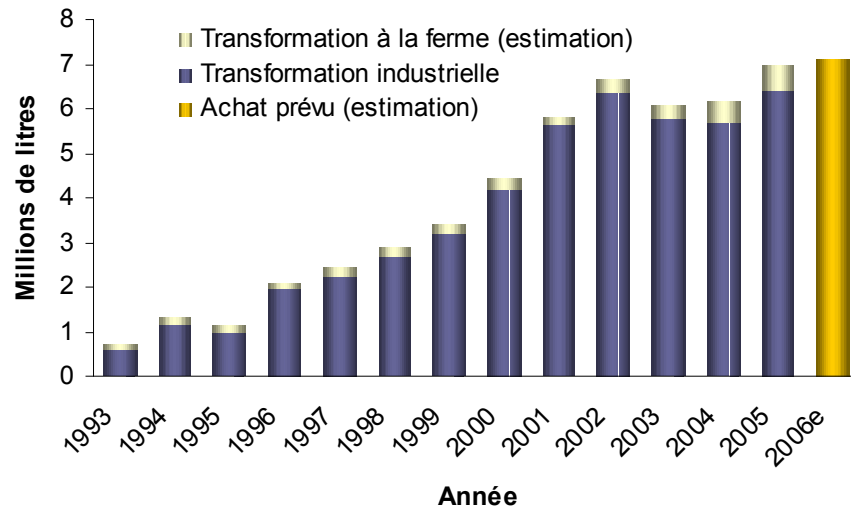
Comme en ce qui concerne la production de lait de chèvre, à l'exception de la période de 2003 à 2004, la transformation de produits laitiers de chèvre est en continuelle augmentation (figure 4). La baisse dans le nombre des commandes observée en 2003 et 2004 fait suite à un surplus de lait de chèvre reçu par les transformateurs en 2002.

⁵ Guy Beaugard et G. Moreau. Analyse chèvre laitière québécoise – exercice 2004. 2005, et Guy Beaugard et G. Moreau. Évolution de la production caprine 2002 à 2004, septembre 2005.

⁶ Excédent monétaire.

⁷ Montant disponible pour rémunérer les exploitants et faire les paiements sur la dette.

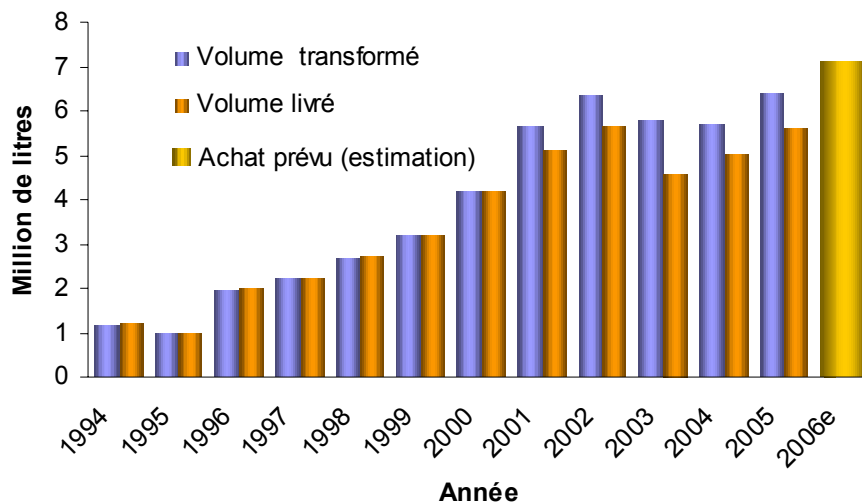
Figure 4 Volume de lait de chèvre transformé au Québec, 1993-2005



Sources : **Institut de la statistique du Québec**, Syndicat des producteurs de chèvres du Québec, et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation [Compilations spéciales].

Près de 7 millions de litres de lait sont transformés au Québec en 2005 (figure 4). Puisque 5,6 millions de litres de lait ont été livrés aux transformateurs industriels, on estime à environ 0,8 million de litres le volume de lait importé, principalement de l'Ontario (figure 5). Cette situation est observable depuis 2001. En 2003, les usines de transformations auraient utilisé 1,2 million de litres de lait de plus que ce qui leur a été livré par les producteurs québécois. Les fromageries fermières ont transformé en 2005, quant à elles, environ 9 % du lait au Québec, soit 0,6 million de litres de lait.

Figure 5 Volume de lait de chèvre transformé et livré aux transformateurs industriels, 1994-2006



Sources : **Institut de la statistique du Québec** et Syndicat des producteurs de chèvres du Québec [Compilations spéciales].



En fonction du volume total de lait transformé au Québec, 90 % du lait de transformation a servi à la fabrication de fromage et 10 % à celle du lait de consommation, du yogourt, du beurre, etc. La production de fromage était d'environ 240 tonnes en 1994 puis elle a augmenté à 830 tonnes en 2005.

Il existe très peu d'information sur le nombre d'emplois dans ce secteur d'activité. On estime à environ 200 le nombre de personnes travaillant dans la transformation du lait de chèvre au Québec.

Recommandations des membres de la filière laitière caprine québécoise

La prochaine section de ce document présente les recommandations des membres de l'Association laitière de la chèvre du Québec destinées à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

Cette section respecte les thèmes proposés dans le document de consultation diffusé par la CAAAQ.

Notez que les actions soulignées, sont considérées comme des actions prioritaires de la filière laitière caprine.

THÈME 1 – Les besoins alimentaires de la population

La production caprine est avantagée par l'engouement des consommateurs en regard des produits de chèvre, notamment grâce aux particularités nutritives de ces produits, au capital de sympathie suscité par l'animal et par le caractère environnemental de cette production (petites exploitations d'envergure familiale).

Par ailleurs, on assiste depuis quelques années à une augmentation de la consommation des produits du terroir et des produits fins : les produits de la chèvre se retrouvent dans cette catégorie.

THÈME 1 – Les Besoins alimentaires de la population - RECOMMANDATIONS

- Soutenir efficacement l'émergence et le développement des productions agricoles marginales telles que la production caprine laitière et de boucherie.
- Valoriser et soutenir financièrement la production agricole à dimension humaine selon la définition retenue par l'Union des producteurs agricoles : ***La ferme à dimension humaine est une entreprise dont l'exploitant et sa famille : y vivent, prennent les décisions, contrôlent la gestion, fournissent l'essentiel du travail et fournissent l'essentiel du capital.***
- Soutenir la promotion de tous les fromages du Québec et des produits d'appellation incluant les termes valorisants.



THÈME 2 – La production agricole

Le 28 février 2001, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec prenait acte de la volonté des producteurs de former un plan conjoint qui viserait l'ensemble des produits caprins du Québec. Cette décision était l'aboutissement de près de quatre années de travail et de consultations des producteurs. Le plan conjoint des producteurs de chèvres se démarque par ses 3 catégories (lait, boucherie et mohair) et par ses comités de mise en marché qui représentent chaque secteur de production. Les interventions du plan conjoint ont permis d'améliorer les conditions de mise en marché pour les producteurs (prix, conditions de paiements, etc.) et pour les acheteurs (valorisation des composantes, prévisions mensuelles, etc.). Enfin, elles ont permis d'assurer plus de transparence dans les transactions, l'équité et la stabilité des conditions de mise en marché. Ce dernier élément est déterminant pour un développement ordonné de la production et de l'industrie caprine.

Depuis quelques années, le volume moyen par producteur a constamment augmenté. Les fermes se sont consolidées, surtout depuis la crise de 2003. Aujourd'hui, davantage d'entreprises vivent de la production caprine. Les fermes existantes aujourd'hui sont de plus grande taille et se sont consolidées. Aujourd'hui, davantage de fermes vivent de la production laitière. Les volumes de lait produit et livrés ont augmenté de 4,2 à 6,9 Millions de litres entre 2000 et 2006.

L'accroissement rapide de la demande de lait de chèvre a contribué, en partie, à créer une rareté d'animaux laitiers performants sur le marché québécois. Cela conjugué à la fermeture des frontières à l'importation d'animaux vivants et à l'usage peu courant de l'insémination artificielle au sein des services conseils et des producteurs. Résultats, les chèvres laitières sont très dispendieuses et rares. Cela contribue à freiner le développement de la production laitière pour être en mesure de combler l'augmentation des volumes commandés par les transformateurs. Il y a un risque de ne pas répondre adéquatement aux besoins du marché et d'être substitué à d'autres produits. C'est une menace qui touche toute la filière.

Près de 50% des producteurs laitiers de chèvres sont des producteurs à temps partiel pour des raisons de rentabilité. Cette situation ne permet pas au secteur de profiter de l'opportunité actuelle des marchés du lait en pleine explosion.

Par ailleurs, pour la relève en production agricole, notamment en production laitière, la production de lait de chèvre est attirante à plusieurs égards: absence de quotas coûteux, petits animaux à manipuler, investissements raisonnables en regard de la production laitière de vache, etc.

Le secteur de la viande de chèvre profite lui aussi de la popularité des produits à tendance santé, car c'est une viande très faible en gras et riche en minéraux. Sans minimiser l'importance de l'importation de viande de chèvre, nous ne pouvons passer sous silence la concurrence avec la viande d'agneau du Québec. Les prix de l'agneau et du chevreau sont comparables sur les marchés. Cependant, les producteurs d'agneaux reçoivent l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et ont donc une meilleure stabilité économique que les producteurs de chèvres qui ne reçoivent aucune aide spéciale pour leurs revenus.



Les producteurs sont éloignés les uns des autres, mais surtout, ils sont éloignés des abattoirs. De plus, plusieurs abattoirs inspectés n'ont pas le temps d'abattre des chèvres. Il s'agit d'un réel casse-tête quand arrive le temps d'approvisionner un transformateur répondant aux normes HACCP, car cela nécessite un abattage dans un établissement inspecté fédéral.

THÈME 2 – La Production agricole - RECOMMANDATIONS

- Soutenir l'émergence d'une relève en production agricole en augmentant les programmes de soutien au démarrage, notamment au sein des secteurs démontrant un fort potentiel de marché.
- Développer des programmes permettant un meilleur encadrement technique des producteurs et ce, à coût abordable.
- Inciter la Financière Agricole à faciliter l'accès au crédit à des taux abordables faisant référence au risque et à la jeunesse du secteur, notamment en production caprine.
- Faire pression sur le gouvernement fédéral afin de permettre l'ouverture complète des frontières à l'importation de chèvres laitières afin de soutenir le développement de l'industrie caprine.
- Financer le déploiement de programme de formation continue adaptée aux besoins des producteurs agricoles et la venue d'experts étrangers au Québec, notamment afin de supporter le développement de l'insémination artificielle en production caprine.
- Faciliter l'importation de génétique (sujets, semences, embryons) permettant la production d'un lait ayant des niveaux de protéines, gras et lactose supérieur et des animaux plus productifs.
- Investir dans un centre d'expertise en production laitière de chèvre (sous le modèle de VALACTA) afin d'offrir un soutien adéquat aux éleveurs.
- Donner accès au programme de l'Assurance stabilisation des revenus agricoles aux producteurs de chèvres.
- Trouver des moyens de limiter le nombre d'abandon dans l'industrie de la chèvre laitière. Calculer le coût de production et rémunérer équitablement tous les maillons de la chaîne industrielle (production, distribution et transformation).
- Soutenir financièrement les producteurs laitiers de chèvres dans la valorisation du chevreau laitier à titre de sous-produit.



THÈME 3 – La transformation alimentaire

Malgré le peu de statistiques disponibles, nous avons quand même élaboré quelques scénarios qui nous permettent de nous donner une meilleure idée du marché québécois.

En nous basant sur la quantité de lait produit au Québec d'environ 7 M de litres et, sachant que près de 1 M de litres de lait sont transformés en produits laitiers autres que le fromage, nous sommes en mesure d'évaluer le marché québécois à une valeur d'approximativement 30 M de dollars. Cela considérant les taux de rendement fromager moyen du lait de chèvre et les marges des distributeurs et des détaillants. Il faut savoir qu'en moyenne avec 1\$ de lait de chèvre on crée 3\$ de fromage. Ajouter à cela les marges mentionnées on évalue le marché québécois à 30 M.

Aussi, nous savons que les exportations fromagères représentent entre 25 et 30% du chiffre d'affaires des entreprises. Malheureusement, nous ne savons que très peu de chose des volumes de fromages de chèvre importés au Québec et encore moins sur leur valeur sur notre marché. Est-ce que ces deux éléments s'annulent? Selon certains transformateurs, il semblerait que oui. Aussi, cela nous permet de valider notre valeur de 35 M pour le marché québécois.

D'autre part, selon des statistiques AC Nielsen, les dépenses alimentaires des québécois en 2004 indiquent une augmentation de 7,6% des ventes de fromages de spécialité préemballés, en effet, les ventes auraient passées de 66 M en 2001 à 95 M en 2004. Les fromages de chèvre ont certainement profité de cette croissance. En ce qui a trait aux Autres laits *frais*, les ventes seraient passées de 1 M en 2001 à 3 M en 2004. Mentionnons également que de 1996 à 2002, les importations de fromage de chèvre au Canada sont passées de 44 000 kg à plus de 155 000 kg pour revenir à 142 640 kg en 2004.⁸

Bien que le constat général soit plutôt positif : il semble que le marché soit en croissance, il nous est difficile de faire un portrait plus réaliste à ce moment-ci.

Le développement rapide de la consommation des fromages de chèvre au Québec s'appuie probablement sur les éléments suivants :

- Le développement des goûts et habitudes alimentaires des canadiens, notamment avec l'apport des communautés culturelles.
- L'émergence de la tendance vers les produits santé et le positionnement des produits laitiers de chèvre dans cette perspective.
- Le développement rapide d'une gamme impressionnante de nouveaux produits de qualité et d'une diversité de type de fromage attrayante pour le consommateur, notamment en lien avec l'émergence de plusieurs fromageries fermières;
- La consommation de fromage de spécialité au Canada est passée de 6,02 à 7,10 kg/personne de 1999 à 2003.⁹

⁸ Source : Ministère des affaires étrangères et du Commerce International. *Commerce international – Importations de fromage au Canada par variété*. Dernière mise à jour : 3 mai 2005

⁹ Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada.



THÈME 3 – La Transformation alimentaire - RECOMMANDATIONS

- Accélérer l'adoption de la nouvelle réglementation concernant la production de produits de lait cru afin d'aider l'industrie à saisir des segments de marché nouveaux et soutenir les entreprises qui souhaiteront modifier leurs pratiques pour créer des produits de lait cru : formation, soutien technique, coûts d'analyse, accès à des laboratoires d'analyse, etc.
- Soutenir financièrement et techniquement la consolidation des petits transformateurs et des activités de transformation en région.
- Soutenir la promotion de tous les fromages du Québec et des produits d'appellation incluant les termes valorisants, notamment le terme valorisant **Fromage fermier**.
- Demander à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) de réaliser des enquêtes annuelles pour permettre la compilation de données de façon récurrente, notamment pour les filières émergentes qui ne disposent pas des capacités financières suffisantes pour réaliser ces portraits.
- Développer des outils de protection contre le *dumping*, notamment de produits agroalimentaires hautement subventionnés dans leur pays. (Ex : les fromages importés de France).



THÈME 4 – La distribution des produits alimentaires

Pour plusieurs petites entreprises de transformation agroalimentaires la distribution de leurs produits est un souci constant. Il en est de même pour les petites fromageries souvent installées loin des grands centres qui constituent leurs principaux marchés cibles, notamment pour le commerce de détail et pour la restauration. Les grandes distances à parcourir régulièrement, considérant que les fromages doivent être livrés régulièrement, augmentent considérablement les coûts liés à la promotion des produits, à la représentation, au suivi en magasin et quant aux livraisons des produits.

Cette réalité a un impact direct sur la gestion et la rentabilité des petites fromageries et des fromageries fermières du Québec qui oeuvrent avec des équipes, le plus souvent, très restreintes. Les membres de la filière laitière caprine québécoise sont d'avis qu'une solution à cette situation est de favoriser la reconnaissance des produits régionaux, de susciter et encourager le sentiment d'appartenance des consommateurs, restaurateurs, institutions et commerçants régionaux aux produits fabriqués en région et à soutenir l'émergence d'initiatives de commercialisation conjointes.

THÈME 4 – La Distribution des produits alimentaires - RECOMMANDATIONS

- Favoriser l'implantation de marchés ou de circuits de mise en marché locaux et régionaux, exemple :
 - Inciter les municipalités à adopter des réglementations municipales autorisant l'implantation de marchés publics, réseau alternatif par excellence de commercialisation de produits locaux et régionaux ;
 - Étendre le concept de commerce équitable à la relation *Producteur, transformateur et acheteur*;
 - Soutenir l'implantation de réseaux de mise en marché sous la forme de « *Paniers d'achat* »;
- Réviser les politiques d'achat des institutions publiques ou parapubliques afin de favoriser l'achat de denrées alimentaires produites localement et régionalement, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du tourisme.
- Réviser les normes d'étiquetage des produits alimentaires afin d'obliger les compagnies non seulement à inscrire la liste des ingrédients utilisés en ordre d'importance sur l'étiquette, mais également de les forcer à inscrire la proportion des dits ingrédients en pourcentage.
- Valoriser le concept de cuisine régionale sous le modèle *Slow Food* et l'implantation de *chaînes de valeur* en région afin d'assurer une reconnaissance des producteurs et transformateurs au sein de leur marché de proximité.



THÈME 5 – Le Commerce extérieur de produits agricoles et agroalimentaires

Les transformateurs laitiers québécois s'intéressent depuis longtemps aux exportations de produits laitiers sur les marchés américains.

Or, bien que le marché américain puisse représenter d'intéressantes opportunités de marchés, les fromageries qui transforment du lait de chèvre qui ont une accréditation provinciale et qui ont un chiffre d'affaires inférieur à 249 000\$ peuvent difficilement accéder à ces marchés pour différentes raisons : manque de volume de fromages : plusieurs fromageries peinent à combler la demande québécoise, les difficultés liées à l'obtention de l'accréditation fédérale, la complexité des formalités douanières, importance des investissements en développement de marché et en représentation, etc. Tandis que les fromageries qui transforment du lait de chèvre et de vache, qui disposent d'un permis fédéral et qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 500 000\$ mentionnent les obstacles suivants qui ont causé un retard sérieux ou qui ont rendu impossible le développement des marchés hors Québec : le prix des produits finis non compétitifs à l'extérieur du Québec, la difficulté de travailler en collaboration avec d'autres entreprises intéressées à développer l'exportation, les coûts de transport élevés, le manque de connaissance sur les pratiques d'affaires américaines, etc.¹⁰

THÈME 5 – Le Commerce extérieur de produits agricoles et agroalimentaires - RECOMMANDATIONS

- Favoriser l'exportation de produits alimentaires *transformés* afin de maximiser les retombées économiques au Québec en aidant les fromageries à se conformer aux normes d'exportation, en organisant des missions d'entreprises aux États-Unis ou ailleurs, en organisant des formations, etc.
- Créer un organisme de promotion extérieur pour les produits alimentaires québécois à l'instar de la France avec l'organisation SOPEXA.
- Élargir le mandat du Club Export agroalimentaire afin de lui permettre de soutenir financièrement les initiatives de filières qui souhaiteraient établir des contacts à l'étranger et analyser les marchés extérieurs. Cela, notamment pour aider des filières regroupant des petites et moyennes entreprises ou des produits fins, fabriqués en quantité plus restreinte.
- Resserrer les pratiques ou les réglementations de façon à s'assurer que les produits agroalimentaires importés répondent aux mêmes exigences que les produits du Québec, notamment en regard des critères de salubrité, de bonnes pratiques environnementales, etc.
- **Produits du Canada :** Travailler de concert avec le fédéral afin de définir le concept et de garantir la fabrication des produits au pays et non seulement le conditionnement (emballage).

¹⁰ Résultats préliminaires de l'étude *Le potentiel d'exportation des fromages fins québécois*. TRANSAQ



- **Produits du Québec :** Définir le concept, réserver l'usage du terme et garantir la fabrication des produits au Québec et non seulement le conditionnement (emballage).
- Arrimer les politiques provinciale et fédérale en regard des produits d'appellation d'origine contrôlée afin de permettre la reconnaissance des produits d'appellation québécois à l'extérieur des frontières du Québec et du Canada.



THÈME 6 – Le développement des ressources humaines

Les membres de la filière caprine québécoise priorisent le développement des connaissances, de la recherche et de l'innovation pour avoir un impact important sur le développement des ressources humaines dans son industrie. Selon les membres de la filière, il est primordial non seulement de former les producteurs actuels et en démarrage ainsi que les propriétaires et fromagers des petites fromageries de lait de chèvre, mais il faut offrir un soutien ponctuel sous la forme de « *coaching* » par des experts.

Aussi, afin de dynamiser le secteur et de permettre une régularité des projets de recherche et d'innovation dans l'industrie laitière de la chèvre, l'ALCQ évaluera divers scénarios visant à mettre sur pied une structure de financement permanente de la recherche en production et transformation laitière caprine. En s'inspirant de modèles de centre de recherche tels que le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) de La Pocatière et tel que le Pôle d'expertise et de progrès (PEP) Caprin installé en France et en maximisant l'usage des crédits d'impôt provinciaux et fédéraux, la filière souhaite se doter de moyens concrets pour soutenir et réaliser des projets de recherche répondant aux besoins réels de l'industrie et ce, de façon durable et à long terme.

THÈME 6 – Le développement des ressources humaines - RECOMMANDATIONS

- Soutenir financièrement les projets de recherche et d'innovations scientifiques des filières agroalimentaires émergentes, notamment de la filière caprine québécoise afin d'aider l'industrie à progresser.
- Soutenir financièrement la mise en place d'une structure de financement de la recherche et de l'innovation dans l'industrie laitière caprine afin de doter l'industrie d'un levier d'investissement stratégique et d'un moyen de dynamiser la recherche et l'innovation dans son secteur.
- Soutenir le développement de programmes d'aide financière permettant l'échange d'expertise avec des pays étrangers ou la réalisation de stages (notamment au sujet de l'insémination artificielle des chèvres).
- Soutenir financièrement des projets de recherche visant à étudier et à implanter des moyens d'augmenter la production des chèvres laitières québécoises.
- Développer un service-conseil adéquat et performant dans les industries émergentes, en collaboration avec les filières et leurs membres (maillons), notamment dans la production laitière caprine afin de bonifier les connaissances des producteurs de lait et ainsi, maximiser la productivité des troupeaux et dans la transformation fromagère afin de créer un service de dépannage de première ligne pour les fromageries.



THÈME 7 – L'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement

L'industrie agricole et agroalimentaire est largement sensibilisée à l'importance des bonnes pratiques et de la protection de l'environnement. À ce sujet, de gros efforts ont été réalisés par les producteurs agricoles et les transformateurs agroalimentaires pour améliorer les performances environnementales.

THÈME 7 – L'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement - RECOMMANDATIONS

- Soutenir financièrement des projets pilotes de ramassage des carcasses d'animaux à la ferme afin d'identifier des solutions durables à ce problème environnemental.
- Développer des incitatifs fiscaux visant à encourager les bonnes pratiques environnementales à la ferme et dans les entreprises de transformation plutôt que de favoriser des pratiques punitives.
- Soutenir financièrement des projets de recherche et des projets pilotes afin de trouver des façons de traiter les effluents de fromagerie.
- Obliger tous les maillons de la chaîne agroalimentaire (de la production au produit fini) à identifier sur l'emballage des produits la présence d'OGM afin de permettre à l'industrie de choisir des matières premières en toute connaissance de cause.



THÈME 8 – La santé et les préoccupations des consommateurs

La santé

La tendance des aliments « santé » est toujours présente au Québec. Il s'agit d'un élément marketing intéressant dans l'industrie laitière de la chèvre, mais l'industrie doit développer davantage son argumentaire en s'appuyant sur des données scientifiques plus complètes. La mise sur pied d'une chèvrerie expérimentale au Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD) est un pas important dans ce sens.

L'enjeu du lait cru

La révision de la réglementation concernant la fabrication de fromage frais de lait cru au Québec est un élément important pour la filière laitière caprine québécoise qui souhaite contribuer à soutenir le développement de l'industrie du lait cru au Québec. Notamment, par le biais d'une mise en commun des expertises européenne, québécoise et canadienne et par la réalisation d'une étude visant à documenter l'évolution de *staphylococcus aureus* dans la transformation laitière afin de doter l'industrie d'une réglementation plus appropriée et de méthodes de suivi et d'analyse plus performantes, garantes d'une protection accrue des consommateurs de produits de lait cru.

La responsabilité et l'engagement social des entreprises

Les consommateurs s'intéressent de plus en plus aux concepts de développement durable, de respect de l'environnement, des « pratiques éthiques » en affaires, les produits équitables, la création d'emplois en région, etc.

La provenance et le coût des aliments

Les consommateurs sont de plus en plus sensibles et préoccupés par la provenance des aliments qu'ils choisissent et consomment. Dans l'industrie laitière, notamment en regard des fromages fins, les consommateurs se questionnent beaucoup sur les coûts des fromages du Québec comparativement aux fromages importés. En effet, il n'est pas rare de constater que les fromages du Québec (vache, chèvre et brebis) sont plus coûteux à l'achat (en supermarché et en boutique spécialisées) que les fromages importés de France, d'Italie et d'ailleurs. Or, bien que dans plusieurs cas les consommateurs disent préférer et choisir les fromages fins fabriqués au Québec, il y a un risque qu'ils se sentent éventuellement floués en comparant les prix des fromages du Québec aux prix des fromages importés. Cela pourrait certainement avoir un impact négatif sur la crédibilité de notre industrie à moyen terme.

L'éthique et les bonnes pratiques d'élevages

La tendance vers la responsabilité sociale des entreprises touche également les entreprises agricoles. Les consommateurs s'intéressent de plus en plus à l'éthique dans les pratiques d'élevage animal. La filière laitière de la chèvre souhaite faire valoir la production laitière caprine comme une production qui adhère des bonnes pratiques respectant les principes du développement durable, le respect des animaux et de la qualité des produits.



THÈME 8 – La santé et les préoccupations des consommateurs - RECOMMANDATIONS

- Valoriser la production agricole québécoise auprès des citoyens.
- Promouvoir les concepts d'appellation, de termes valorisants, de produits du Québec, etc.
- Rapprocher les consommateurs des producteurs en misant sur la reconnaissance de la valeur du travail vs les attentes des consommateurs, ceux-ci doivent devenir conscients de la valeur de leurs exigences variées, exemples : les produits biologiques, la traçabilité, l'environnement, la protection du territoire, les produits fabriqués à la ferme, les appellations, etc.
- Inciter davantage les transformateurs alimentaires québécois à faire usage de la signature *Aliments du Québec* afin d'informer plus adéquatement les consommateurs et de répondre aux attentes de ceux-ci en regard de la provenance des aliments consommés.
- Développer des programmes de financement destinés aux filières agroalimentaires et visant à soutenir la diffusion d'information destinée aux consommateurs en regard des valeurs nutritionnelles des nouveaux produits agricoles et agroalimentaires québécois et des façons d'apprêter les produits nouveaux ou méconnus, notamment les produits des filières en émergence qui disposent de peu de moyen, exemples : le lait de chèvre, la viande de chèvre.
- Réviser les politiques d'achat des institutions publiques ou parapubliques afin de permettre l'achat de denrées alimentaires présentant des qualités nutritives supérieures et ce, malgré des coûts parfois plus élevés. Cela, notamment dans les secteurs de la santé (milieu hospitalier), de l'éducation (cafétéria) et de la petite enfance.
- Accélérer l'adoption de la nouvelle réglementation concernant la production de produits de lait cru afin d'aider l'industrie à saisir des segments de marché nouveaux et soutenir les entreprises qui souhaiteront modifier leurs pratiques pour créer des produits de lait cru : formation, soutien technique, coûts d'analyse, accès à des laboratoires d'analyse, etc.



THÈME 9 – La ruralité et le développement régional

Les entreprises de production agricole et de transformation agroalimentaire, notamment dans l'industrie laitière caprine, occupent le territoire du Québec, contribuent au développement et à la notoriété des régions du Québec, créent de l'emploi en milieu rural, dynamise le sentiment d'appartenance des citoyens en regard de leur région via la reconnaissance des produits régionaux, contribuent au rayonnement agro-touristique des régions et du Québec en général via la reconnaissance des fromages du Québec, etc. Ces entreprises contribuent à la vitalité économique des régions et à la notoriété alimentaire et touristique du Québec.

THÈME 9 – La ruralité et le développement régional - RECOMMANDATIONS

- Soutenir l'émergence d'une relève en production agricole en augmentant les programmes de soutien au démarrage, notamment au sein des secteurs démontrant un fort potentiel de marché, dont la production laitière caprine.
- Soutenir l'implantation de réseaux de mise en marché sous la forme de « *Paniers d'achat* » afin de renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance des citoyens des régions en regard des denrées produites et transformées dans leur région.
- Réviser les politiques d'achat des institutions publiques ou parapubliques afin de permettre l'achat de denrées alimentaires produites localement et régionalement, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du tourisme.
- Reconnaître plus clairement le statut et l'importance des tables de concertation régionales dans la politique agricole québécoise.



THÈME 10 – La gouvernance

Au cours des dernières années, le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a mis sur pied des filières agroalimentaires dans divers secteurs ainsi que dans les régions du Québec.

Cette façon de faire a fait ses preuves et l'industrie laitière de la chèvre en est un exemple probant. C'est en 1998 que l'industrie fondait l'Association laitière de la chèvre du Québec, une organisation autonome regroupant les producteurs et les transformateurs de lait industriels, artisanaux et fermiers, distributeurs, commerçants, MAPAQ, etc. La filière laitière caprine a fait ses preuves au cours de ces années et a démontré l'importance et l'efficacité de la complicité entre producteurs et transformateurs dans le développement d'une industrie émergente.

Dans cet esprit, le gouvernement du Québec aurait tout avantage à reconnaître les retombées de cette approche et à soutenir financièrement les initiatives de ce genre dans l'ensemble de l'industrie agroalimentaire québécoise. En effet, les filières et tables de concertation agroalimentaire sectorielles et régionales font office de levier pour une multitude de projets regroupant petits et grands joueurs de l'industrie agroalimentaire et cela, tant en région que dans les centres urbains.

THÈME 10 – La gouvernance - RECOMMANDATIONS

- Reconnaître plus clairement le statut, le rôle et l'importance des filières et des tables de concertation sectorielles et régionales dans la politique agricole québécoise.
- Assouplir le programme de financement des tables de concertation agroalimentaire sectorielles (ALCQ) et régionales afin de financer le fonctionnement de base à la hauteur des besoins des organisations et en regard des capacités de l'industrie visée.
- Intégrer le financement de l'élaboration de plans stratégiques quinquennaux dans le volet 2 du Programme d'appui aux initiatives des tables filières québécoises du Cadre stratégique agricole (CSA) fédéral-provincial afin de permettre aux filières de créer des outils de référence performants et efficace.



Conclusion

L'industrie laitière de la chèvre est en pleine croissance au Québec. Le rôle de rassembleur de la filière depuis près de 10 ans est un élément important de ce succès. En permettant aux intervenants de cette industrie (producteurs, transformateurs, distributeurs, commerçants, etc.) de se connaître, de se reconnaître, de collaborer et de développer des projets conjoints, l'Association laitière de la chèvre du Québec s'est positionnée comme un acteur stratégique du développement du secteur laitier de l'industrie caprine. Il est primordial pour les industries en émergences telles que l'industrie laitière caprine, de pouvoir bénéficier de soutien de la part du Gouvernement québécois pour créer et animer des filières dynamiques et stratégiques.

Les perspectives de développement sont excellentes pour l'industrie laitière caprine au Québec et les défis sont grands pour l'ensemble des maillons composant cette industrie. L'entente sur la nouvelle Convention de mise en marché du lait de chèvre au Québec certifie un avenir prometteur et garantit des conditions de mise en marché gagnantes pour les différents maillons de la filière (producteurs et transformateurs) jusqu'en 2011. Un réel engagement du Gouvernement du Québec à l'égard de l'industrie laitière de la chèvre et des secteurs agricoles et agroalimentaires en émergence est incontournable pour soutenir et consolider le développement d'une industrie agricole et agroalimentaire d'avant garde.

Ce mémoire a été rédigé par l'Association laitière de la chèvre du Québec (ALCQ).

Merci aux personnes suivantes :

Mme Sophie Gingras, directrice générale (ALCQ)

Mme Caroline Noël, directrice générale (Syndicat des producteurs de chèvres du Québec)

M. Pierre Dumoulin, coordonnateur sectoriel de la filière caprine (MAPAQ)

Membres du conseil d'administration de l'ALCQ.